

2024/2025

RAPPORT D'ACTIVITÉ

LA LIBERTÉ D'AGIR,
LA FORCE DE MOBILISER,
L'ENVIE D'INNOVER



 **AMF53**

ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS,
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE



LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Joël BALANDRAUD
Président
Maire d'ÉVRON



Françoise DUCHEMIN
1^{ère} Vice-Présidente
Maire de CHANTRIGNÉ



Chantal CHOPLAIN
2^{ème} Vice-Présidente
Adjointe de VILLIERS-CHARLEMAGNE



Marcel BLANCHET
Trésorier
Maire de SAINT-GERMAIN-LE-FOUILLOUX



Jean-Pierre LE SCORNET
Secrétaire
Maire de MAYENNE



Jacqueline ARCANGER
Maire d'ERNÉE



Florian BERCAULT
Maire de LAVAL



Marie-Claude HELBERT
Maire de RUILLE-FROID-FONDS



Philippe HENRY
Maire de CHÂTEAU-GONTIER-SUR-MAYENNE



Laëtitia CHAILLOU
Adjointe de VILLAINES-LA-JUHEL



Bruno LESTAS
Maire de DÉSERTINES



Michelle LEPINAY
Adjointe de PRÉ-EN-PAIL-ST-SAMSON



Arlette LEUTELIER
Maire de SAINT-GEORGES-LE-FLÉCHARD



Patrick PÉNIGUEL
Maire de CHANGÉ



Dominique GUINEHEUX
Maire de SAINT-QUENTIN-LES-ANGES

L'ÉQUIPE ADMINISTRATIVE



Bruno JEZEQUEL
Directeur



Marie LEMONNIER
Juriste et chargée des formations



Hélène LE POGAM
Assistante de direction et de gestion



© Alain ESCUDIER pour l'AMF

Joël BALANDRAUD

Vice-Président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France (AMF)
Président de l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53)
Maire d'Évron - Président de la Communauté de Communes des Coëvrons
Vice-Président du Conseil départemental de la Mayenne

Chers adhérents, Chers collègues,

Au nom du Conseil d'administration, il m'est agréable de vous présenter le **rapport d'activité 2024-2025** de l'Association des Maires, adjoints et Présidents de Communautés de la Mayenne (**AMF53**).

Le cœur de la mission de l'AMF53 est avant tout de vous informer, de vous soutenir et de faciliter l'exercice quotidien de votre mandat, de favoriser les échanges d'expériences et de bonnes pratiques, de défendre collectivement auprès des pouvoirs publics la voix des maires et des libertés locales, dans le strict respect des principes de neutralité, de pluralisme et de l'intérêt général. Cet engagement s'illustre notamment par un appui concret et permanent sous la forme de conseils juridiques, de formations, de réunions d'information en présentiel ou en visioconférence, de publications et d'évènements. Ce rapport d'activité vous permettra, de manière synthétique, en quelques chiffres-clés et images, de prendre connaissance de l'étendue de nos actions en 2024-2025. Il témoigne de notre engagement collectif au service des communes et des intercommunalités.

L'année 2024 et ce premier semestre 2025 confirment que nous devons répondre toujours avec plus d'acuité aux nombreux enjeux liés aux transformations rapides, permanentes, complexes et profondes de notre société contemporaine confrontée à de multiples défis qu'ils soient écologiques, énergétiques, climatiques, économiques, numériques, digitaux, démographiques, sociaux, civiques et géopolitiques.

À l'heure du bilan et de l'élaboration de nouveaux projets dans la perspective du scrutin municipal de mars 2026, force est de constater que le mandat qui se termine n'aura ressemblé à aucun autre. Commencé avec la crise du Covid-19, il s'achève dans un climat d'instabilité institutionnelle depuis la dissolution de l'Assemblée nationale et une situation financière devenue insoutenable avec une dette publique de 3 303,0 Md€ (113,7 % du PIB).

Dans ce contexte incertain, et à rebours des discours stigmatisant les collectivités et leurs élus, il est plus que jamais essentiel de rappeler que les maires et les présidents d'intercommunalité continuent de faire fonctionner les services publics du quotidien, de préparer l'avenir par de l'investissement, de porter des projets concrets, pragmatiques et innovants qui améliorent le cadre de vie des habitants, de fédérer les acteurs de terrain, d'apaiser une société qui apparaît à bien des égards, morcelée et divisée, de recoudre le tissu social, de refonder le lien civique qui s'est progressivement distendu entre nos concitoyens et les pouvoirs publics.

La commune est un repère et un pôle de stabilité. Elle doit le demeurer. Grâce au lien de proximité établi avec leurs administrés et à la visibilité de leur action publique, les élus locaux, pour l'essentiel bénévoles, sont indispensables au fonctionnement et à l'unité du pays. Ils ne demandent ni traitement de faveur, ni consolation mais simplement de la considération, du respect et de la liberté d'agir.

Il y a urgence à mettre fin au harcèlement bureaucratique, à la centralisation excessive, à la complexité croissante des textes, à la multiplication des procédures et autres autorisations inutiles qui entravent et dévitalisent l'action publique et créent de l'impuissance publique ! La défense des libertés locales n'est pas un archaïsme ou un corporatisme. C'est un gage d'efficacité. C'est aussi et surtout un combat de tous les instants pour une démocratie vivante. Vous en êtes l'incarnation et elle ne peut prospérer sans votre engagement. Soyez-en vivement remerciés. Merci également à nos nombreux partenaires publics et privés qui contribuent par leur aide précieuse et fidèle au fonctionnement de l'AMF53.

NOS MISSIONS

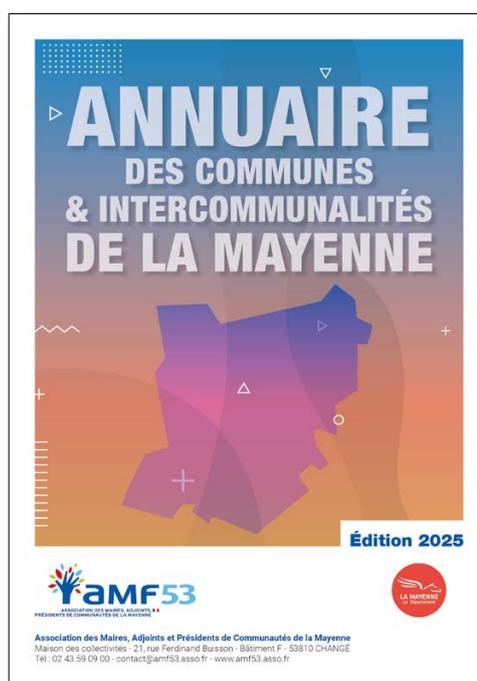


L'Association départementale des Maires, Adjointes et Présidents de Communautés de la Mayenne (AMF53) a été créée en 1948. Elle est régie par la loi du 1^{er} juillet 1901.

L'AMF53 est une force de proposition, de médiation et d'interpellation à l'écoute et au service de tous les maires et présidents d'intercommunalité pour défendre et promouvoir les intérêts des communes et des établissements publics de coopération intercommunale.

Développant sa mission d'appui, de conseil, d'expertise et sa capacité à relayer les inquiétudes ou les problématiques locales auprès des instances nationales, l'AMF53 œuvre afin que toutes les communes et intercommunalités puissent bénéficier des meilleures garanties pour exercer leur gestion quotidienne.

Elle dispose de la force et la richesse d'un réseau national avec l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France présidée par David LISNARD, au sein de laquelle la Mayenne est représentée par Joël BALANDRAUD nommé Vice-Président en charge de l'animation du réseau depuis novembre 2023 (après y avoir exercé la fonction de Secrétaire Général adjoint entre 2021 et 2023) et les associations départementales de Maires de la Région des Pays de la Loire fédérées au sein de la Fédération Régionale des Associations des Maires et des Élus communaux et intercommunaux Ligériens (FRAMEL) qui regroupe 1 235 communes. Depuis le 10 juillet 2023, c'est l'AMF49 qui préside la FRAMEL. L'AMF53 en exercera la prochaine présidence.





En outre la coopération avec l'**Association Nationale des Directeurs d'Associations de Maires (ANDAM)** aboutit à l'échange d'expériences, à la mise en œuvre de projets mutualisés tels que des outils numériques innovants (Ex. : logiciel adhérents INNOGAM) ou partagés ou la publication de guides pratiques destinés aux élus (Ex. : Guide du budget communal et intercommunal ; Les chemins ruraux ; Les baux d'habitation...).

L'AMF53 réunit 100 % des 240 communes et 9 intercommunalités de la Mayenne. Son pluralisme fonde sa représentativité. Elle est de fait l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics et des institutions publiques et privées. **L'AMF53 reflète la diversité des aspirations et des intérêts des collectivités du département.**



Le Conseil d'administration de l'**AMF53** illustre la diversité territoriale et d'opinion de la Mayenne. Il est composé de 15 membres dont 5 composent le bureau. **4 réunions de bureau et/ou de Conseil d'administration** ont rythmé la vie de l'**AMF53** en 2024.



CONSEIL & AIDE À LA DÉCISION

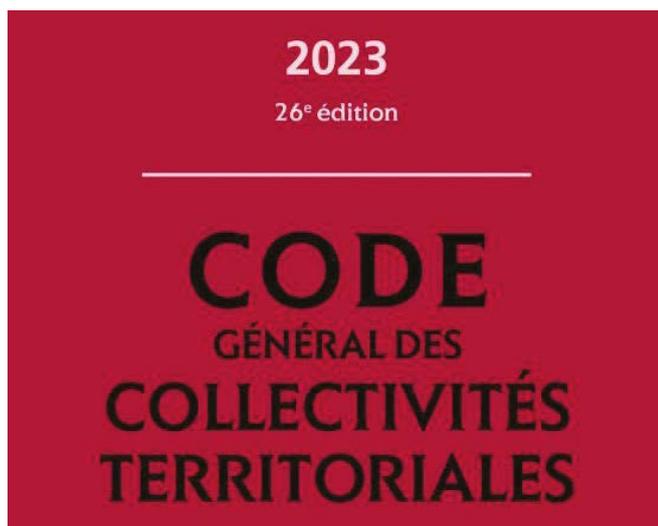
L'AMF53 effectue une veille, un suivi et une analyse de l'actualité législative et réglementaire. Elle conseille les adhérents sur la régularité juridique de leurs projets, les aide dans la résolution non contentieuse des différends, et en cas de besoin, les oriente vers le bon interlocuteur.

Elle s'appuie notamment sur l'expertise des services juridiques de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France et de plusieurs Cabinets d'avocats spécialisés en droit public. L'AMF53 n'est pas habilitée à traiter les dossiers contentieux et litiges privés, à élaborer un projet juridique dans sa globalité, ni à valider la légalité juridique d'un acte ou d'un contrat rédigé par un adhérent.

L'AMF53 informe les élus des questions relevant de la gestion municipale et de toutes les questions relatives aux collectivités locales. L'AMF53 assure un rôle de médiation entre les élus et les services de l'État sur les questions juridiques des collectivités.

L'AMF53 et l'Ordre des Avocats du Barreau de Laval ont eu le plaisir de concrétiser au cours de ce 1^{er} semestre 2025 une convention de partenariat qui leur permettra d'interagir en accompagnement des collectivités sur de nombreux thèmes tant dans les domaines du droit public (contentieux administratif, commande publique, urbanisme, mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage...) que du droit privé concernant les personnes publiques (responsabilité pénale des maires et des élus, prise illégale d'intérêt, conflit d'intérêt, problématiques liées à l'exécution des contrats...).

En 2024 et au 1^{er} semestre 2025, l'AMF53 a répondu à 797 consultations juridiques. L'AMF53, publie par ailleurs régulièrement, en fonction de l'actualité, des dépêches juridiques sur les nouveaux textes législatifs et réglementaires : 15 dépêches ont été publiées en 2024 et 2025. 182 collectivités différentes ont sollicité les Conseils juridiques de l'AMF53.



LA MINUTE JURIDIQUE

Bénéficiez des conseils de votre réseau d'experts et d'avocats partenaires

The AMF53 logo is located at the bottom of the banner. It features a stylized tree icon and the text 'amf53 ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE'.



Organisme de formation, l'AMF53 s'est vue renouveler son agrément par décision ministérielle du 3 décembre 2024 jusqu'au 3 décembre 2028. L'AMF53 offre ainsi l'opportunité aux élus locaux (Maires, Adjointes, Conseillers municipaux, Présidents d'EPCI, Conseillers communautaires) de consolider et d'actualiser leurs connaissances, d'acquérir et de développer leurs compétences, d'échanger et de partager leurs expériences.

L'AMF53 propose chaque année un **catalogue diversifié de formations** répondant à la complexité croissante de l'exercice d'un mandat local et à la nécessité pour les élus de bénéficier de compétences spécifiques.

Les conférences et formations proposées par l'AMF53, qui s'appuie sur un réseau national de formateurs indépendants, d'organismes publics et semi-publics, de cabinets spécialisés, tous choisis pour leur expertise et leurs qualités pédagogiques, sont éligibles au **Droit Individuel à la Formation (DIFE) des élus locaux** (en plus du traditionnel droit à la formation financé directement par le budget de la collectivité - Article L.2123-12 du CGCT). Les formations sont volontairement proposées à des prix compétitifs couvrant les frais pédagogiques et de gestion.



Depuis le 7 janvier 2022, les offres de formation de l'AMF53 éligibles au DIFE doivent être déposées sur EDOF, l'espace en ligne des organismes de formation pour le traitement des inscriptions et leur suivi financier. De même, les élus locaux peuvent accéder au service « **Mon compte Élu** » via la plateforme « **moncompteformation.gouv.fr** » pour consulter et mobiliser leurs droits à la formation en toute autonomie.

L'AMF53, dans toute la mesure de ses moyens humains tente de se rendre le plus disponible possible afin de répondre aux nombreuses sollicitations d'élus relatives à leurs difficultés de création de leur Identité Numérique désormais nécessaire pour permettre l'accès à la plateforme **moncompteformation.gouv.fr** dans le cadre de l'inscription aux différentes formations.

Pour l'année 2024 et le 1^{er} semestre 2025, **23 sessions** ont été proposées. Elles ont accueilli (en présentiel ou en distanciel) **236 stagiaires (formés en 108 heures)**.



FORMATION

| Thèmes programmés | 2024-2025 |
|--|----------------------------|
| Petits terrains / grands espaces | 8 février 2024 |
| Préparer son budget : les clés de la réussite | 12 février 2024 |
| La distinction domaine public / domaine privé | 21 mars 2024 |
| La gestion du foncier dans le cimetière communal | 2 avril 2024 |
| La gestion des chemins ruraux | 12 avril 2024 |
| La gestion des logements communaux | 16 mai 2024 |
| Les pouvoirs de police du maire | 24 mai 2024 |
| Budget vert dans les collectivités : enjeux et mise en œuvre | 12 juin 2024 |
| La législation funéraire et la gestion des cimetières | 10 septembre 2024 |
| Les fondamentaux de la passation des marchés publics de travaux | 18 septembre 2024 |
| Le financement des équipements sportifs | 24 septembre 2024 |
| La gestion des chemins ruraux | 8 novembre 2024 |
| Comprendre, gérer, contrôler le budget d'un EHPAD | 5 décembre 2024 |
| Le maire et les édifices religieux | 10 décembre 2024 |
| L'organisation de fêtes et manifestations sur la commune | 30 janvier 2025 |
| Préparer son budget, les clés de la réussite | 06 février 2025 |
| La relation école/commune : entre-temps scolaire et périscolaire | 28 février 2025 |
| Bien terminer le mandat municipal | 11 mars 2025 |
| La législation funéraire et la gestion des cimetières | 1 ^{er} avril 2025 |
| Les pouvoirs de police du maire | 16 mai 2025 |
| Les reprises de sépultures dans le cimetière communal | 23 mai 2025 |
| La restauration scolaire | 13 juin 2025 |
| L'exécution administrative et financière des marchés publics | 19 juin 2025 |



Université des Maires

et Présidents d'intercommunalité
de la Mayenne

Mardi 30 juin 2026

Espace Mayenne | LAVAL

Pour faciliter la prise de fonction des élus issus du scrutin municipal de mars 2026, l'**AMF53** en partenariat avec l'**AMF**, l'**Association Mairie 2000**, le **Conseil départemental de la Mayenne**, le **centre de section de la fonction publique territoriale de la Mayenne** et la **Préfecture de la Mayenne** organisera le **mardi 30 juin 2026 (Espace Mayenne - Laval)**, une **Université d'été des Maires et Présidents d'intercommunalité de la Mayenne**.



Au cours des exercices 2024 et 2025, l'AMF53 s'est mobilisée sur plusieurs dossiers parmi lesquels :

Dossiers abordés

Les violences faites contre les élus/la gestion des incivilités
L'accompagnement des élus dans la désignation des référents déontologues
La nouvelle loi relative aux secrétaires généraux de mairies
La délivrance des titres de voyage (CNI et Passeports)
L'organisation des scrutins électoraux (Élections européennes et législatives)
L'accompagnement des élèves en situation de handicap (AESH)
L'évolution de la mise en œuvre du Zéro Artificialisation Nette (ZAN)
La proposition de loi « TRACE »
La Réforme de la publicité des actes des communes et des EPCI
Les Plans Communaux et intercommunaux de Sauvegarde
La démographie et l'évolution de la carte scolaire 1^{er} degré
L'observatoire des dynamiques rurales
Le zonage « France ruralité revitalisation »
Le plan de fermeture du réseau cuivre
La révision des valeurs locatives des locaux professionnels
L'Ingénierie départementale
Les Zones d'accélération des Enr
Le développement de l'agrivoltaïsme
La mise en œuvre de la Loi Egalim
L'amiante dans l'espace public et les collectivités : réglementation et solutions
L'opération de solidarité avec Mayotte à la suite cyclone CHIDO (en lien avec la Protection Civile)
L'opération de solidarité avec Craon à la suite des inondations (en lien avec la Protection Civile)
La peste porcine africaine
L'établissement des certificats de décès
Les conditions d'exercice des mandats locaux
Le bilan et nouvelle programmation du dispositif « Villages d'avenir »
Les dotations d'État à l'investissement (DETR/DSIL/Fonds Vert...)
Le mal-être agricole
L'accès aux soins et la problématique des urgences sanitaires en Mayenne
La réforme du mode de scrutin dans les communes de moins de 1 000 habitants
Le transfert de la compétence eau et assainissement
La présence postale territoriale
La couverture assurantielle des communes



INFORMATION / ÉVÈNEMENTS

L'AMF53, dans le cadre des nouvelles orientations de la mandature 2020/2026, a fait le choix de revisiter en 2021 l'ensemble des conventions avec ses partenaires institutionnels et privés et d'organiser régulièrement dans l'année des réunions d'information en présentiel ou en visioconférence ouvertes aux élus sur des thèmes d'actualité. Ces réunions d'information ont rassemblé en 2024/2025 environ 1 000 participants.



| Thèmes abordés | 2024-2025 |
|--|------------------------------|
| Présentation de la Loi de finances 2024 avec CAP HORNIER | 15 janvier 2024 |
| Frais de fonctionnement des écoles privées sous contrat d'association - DSDEN53 - Préfecture | 6 février 2024 |
| La gestion des incivilités - Communauté de communes du Pays de Château-Gontier - RAID | 17 janvier 2024 |
| La gestion des incivilités - Communauté de communes du Pays de Craon - RAID | 7 février 2024 |
| Conférence sur l'attractivité des métiers de la fonction publique territoriale avec la MNT | 15 février 2024 |
| Les relations contractuelles entre les collectivités et les associations - Cabinet FIDAL AVOCATS | 4 avril 2024 |
| Déontologie et conflits d'intérêts : comment appréhender ces obligations Cabinet COUDRAY | 8 avril 2024 |
| La résolution des conflits par la médiation - Me Sandrine GAUDRE CŒUR-UNI | 15 avril 2024 |
| Qualité de l'air intérieure (QAI), Lutte contre l'habitat indigne, Fonds territorial d'accessibilité - DDT53 | 15 avril 2024 |
| Organisation des élections européennes - Préfecture de la Mayenne | 14 mai 2024 |
| La maîtrise des risques financiers et comptables dans une petite commune - DDFIP | 16 avril 2024 |
| La gestion des incivilités - Groupement départemental de gendarmerie de la Mayenne | 10 juin 2024 |
| La sécurisation des actes juridiques - Me Sandrine GAUDRE CŒUR-UNI | 10 juin 2024 |
| L'organisation du scrutin - Élections législatives - AMF53/Préfecture de la Mayenne | 17 juin 2024 |
| Le maintien des commerces de proximité dans les petites communes - Cabinet FIDAL AVOCATS | 27 juin 2024 |
| Visite du site industriel de Neau - Groupe LHOIST | 5 juillet 2024 |
| Les tiers lieux au service du territoire - APSS | 9 juillet 2024 |
| La Protection sociale Complémentaire - Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 53 | 3 septembre 2024 |
| La gestion de crise et le correspondant risques naturels dans les communes - ENEDIS | 10 septembre 2024 |
| La gestion de crise et le correspondant risques naturels dans les communes - ENEDIS | 17 septembre 2024 |
| Les pouvoirs de police du Maire en matière d'urbanisme en présence de constructions illégales - FIDAL AVOCATS | 18 septembre 2024 |
| Le paysage, l'élu et le projet local - CAUE | 1 ^{er} octobre 2024 |
| Le paysage, l'élu et le projet local - CAUE | 15 octobre 2024 |
| La prévention des addictions au sein d'un territoire : comment agir ? - Agence régionale de Santé (ARS) | 17 octobre 2024 |
| Les fondamentaux des finances publiques - Me Aurélien DEBRAY | 12 novembre 2024 |
| La réglementation des débits de boissons - Union des métiers de l'hôtellerie restauration de la Mayenne | 14 novembre 2024 |
| L'évolution de la législation de la responsabilité des comptables et ordonnateurs - Me Aurélien DEBRAY | 13 janvier 2025 |
| L'élaboration de la carte scolaire 2025 - DSDEN 53 | 17 janvier 2025 |
| Présentation de la MDA auprès des Secrétaires généraux de mairie - Conseil Départemental | 4 février 2025 |
| Présentation de la loi de finances de 2025 - Cabinet CAP HORNIER | 6 mars 2025 |
| La procédure de mise en sécurité d'un immeuble - Me Sandrine GAUDRE CŒUR-UNI | 13 mars 2025 |
| La cybersécurité dans les collectivités françaises, comment se protéger ? - LA POSTE | 18 mars 2025 |
| Le rôle du Maire et des adjoints en matière funéraire - Cabinet FIDAL AVOCATS | 27 mars 2025 |
| L'amiante dans l'espace public et dans les collectivités : réglementation et solutions - DSDEN 53 - Préfecture | 21 mai 2025 |
| Bien se préparer aux aléas climatiques - AXA Prévention | 12 juin 2025 |
| La gestion des cimetières - Cabinet FIDAL AVOCATS | 19 juin 2025 |
| L'encadrement juridique de la communication institutionnelle en période préélectorale - Me Alois RAMEL | 7 juillet 2025 |



L'AMF53 a également organisé du 18 au 21 novembre 2024 le déplacement à **Paris** d'une délégation d'élus de la Mayenne au **106^{ème} Congrès national des Maires de France et au Salon des Maires et des Collectivités Locales**, rendez-vous national qui réunit tous les grands acteurs de la commande publique avec l'ensemble de leurs partenaires institutionnels ou spécialistes dans la gestion, les services, l'aménagement et le développement des collectivités territoriales.

La prochaine édition (107^{ème}) se tiendra du 17 au 20 novembre 2025. Comme chaque année, un programme dédié sera proposé par l'AMF53 à ses adhérents.



L'AMF53 organise également plusieurs évènements qui sont autant de rendez-vous ambitieux pour susciter la réflexion, faire naître le débat, imaginer de nouvelles perspectives, bénéficier de conseils, partager des expériences et mobiliser les élus autour de grands thèmes qui impactent la vie des collectivités locales (Ex : **Forum des élus locaux et des acteurs publics & Salon des Collectivités**).



INFORMATION / ÉVÈNEMENTS

Joël BALANDRAUD, en sa qualité **Vice-Président de l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalité de France**, en charge de l'animation du réseau des associations départementales de maires, est amené à se déplacer lors de nombreuses manifestations nationales (Évènements, congrès, salons, assemblées générales...) et à représenter **l'AMF** lors d'auditions parlementaires à l'Assemblée nationale et au Sénat. Cet engagement au sein du bureau de **l'AMF**, permet en outre à Joël BALANDRAUD de faire remonter les problématiques des élus de la Mayenne auprès des instances nationales.



| Interventions de Joël BALANDRAUD au titre de l'AMF | 2024-2025 |
|---|------------------------------|
| Séminaire national des Présidents d'Associations départementales de Maires - CANNES | 4 avril 2024 |
| Congrès des Maires et Président d'EPCI du Gers - AUCH | 4 mai 2024 |
| Congrès des Maires des Pyrénées-Atlantiques - BIARRITZ | 31 mai 2024 |
| Congrès de l'Association des Maires de la Charente - ANGOULÊME LA COURONNE | 15 juin 2024 |
| Assemblée générale des Maires et Présidents d'EPCI d'Ille-et-Vilaine - BECHEREL | 21 juin 2024 |
| Congrès national de l'ANDAM ANNECY - LA CLUZAZ | 26-27 juin 2024 |
| Assemblée générale de l'Association des Maires de la Vienne - JAUNAY-MARIGNY | 6 sept. 2024 |
| Assemblée générale des Maires et Présidents de Communautés de la Vendée - LA ROCHE-SUR-YON | 13 sept. 2024 |
| Signature de la convention de partenariat entre l'AMF et le Mémorial de la SHOAH - PARIS | 17 sept. 2024 |
| Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité des Hautes-Alpes - GAP | 27 sept. 2024 |
| 10 ^{ème} Carrefour des communes et EPCI du Finistère - BREST | 3 oct. 2024 |
| Congrès annuel d'Association des Communes et Collectivités d'outre-mer (ACCD'OM) - GUADELOUPE | 10 au 14 nov. 2024 |
| Assemblée générale des Maires et Présidents d'EPCI des Côtes-d'Armor LAMBALLE | 1 ^{er} février 2025 |
| 4 ^{èmes} rencontres de la Délégation aux collectivités territoriales et à la Décentralisation de l'Assemblée nationale - PARIS | 13 février 2025 |

| Interventions de Joël BALANDRAUD au titre de l'AMF | 2024-2025 |
|--|------------------------------|
| Audiition de la Commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale sur le développement raisonné et juste de l'agrivoltaïsme - PARIS | 18 mars 2025 |
| Assemblée générale de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques + Réunion sur l'agrivoltaïsme - PAU / PONTACQ | 11-12 avril 2025 |
| Audiition de la Commission des finances de l'Assemblée nationale Évaluation du bilan et des perspectives de recettes des IFR d'ites « mobile » et « fixe » - PARIS | 14 avril 2025 |
| Roquelaure de la Simplification organisé par le ministère de l'Aménagement du territoire - PARIS | 28 avril 2025 |
| Congrès des Maires de Loir-et-Cher + Salon des partenaires - BLOIS | 27 mai 2025 |
| 1 ^{ères} Rencontres nationales des ruralités - PARIS | 10 juin 2025 |
| Assemblée générale et Salon des Maires du Cher - Château AINAY-LE-VIEIL | 13 juin 2025 |
| Congrès des Maires et Présidents d'intercommunalité de l'Indre CHÂTEAUROUX | 20 juin 2025 |
| Congrès national de l'ANDAM RENNES | 25-26 juin 2025 |
| Réunion de l'Observatoire de suivi des agressions d'élus - PARIS | 1 ^{er} juillet 2025 |
| Assises nationales des Communes nouvelles - PARIS | 9 juillet 2025 |



Depuis 2021, l'AMF53, s'est attaché à renforcer des **relations partenariales** essentielles pour son fonctionnement et les services qu'elle offre à ses adhérents. **Qu'il s'agisse d'institutions, d'organismes publics et parapublics, d'entreprises ou d'associations, ce sont aujourd'hui près de 60 structures qui sont partenaires de l'AMF53.**



BILAN FINANCIER

L'AMF53 bénéficie, par convention, d'un soutien fidèle et fort du Conseil départemental de la Mayenne, au titre de ses missions de solidarité territoriale. Elle perçoit également une cotisation annuelle de la part des collectivités adhérentes dont une part est reversée à l'Association des Maires et Présidents d'intercommunalités de France. L'inscription aux formations, les partenariats publics et privés, la publication de l'annuaire des communes et des intercommunalités contribuent par ailleurs à un budget résolument tourné vers l'action.

Compte de résultat (au 31/12/2024)

Charges

| Charges d'exploitation | Réalisé 2024 | Prévisionnel 2025 |
|---|------------------|-------------------|
| Charges externes | 185 095 € | 184 330 € |
| Dont : - Maintenance informatique | 4 447 € | 5 000 € |
| - Abonnements | 2 605 € | 2 000 € |
| - Forum | 58 723 €* | 65 000 €* |
| - Affranchissements | 747 € | 750 € |
| - Frais de formation | 12 613 € | 10 000 € |
| - Frais de déplacements administrateurs | 6 566 € | 6 500 € |
| - Congrès National des Maires | 26 972 € | 27 000 € |
| - Annuaire + Agenda | 11 819 € | 12 000 € |
| - Frais de déplacements personnel | 8 023 € | 7 000 € |
| Salaires et traitements | 157 981 € | 160 000 € |
| Charges sociales | 67 513 € | 68 000 € |
| Formation continue | 3 263 € | 3 300 € |
| Dotations aux amortissements | 927 € | 927 € |
| Reversement cotisations A.M.F | 48 676 € | 47 633 € |
| TOTAL CHARGES | 463 455 € | 464 190 € |

Il en résulte un excédent de résultat de 30 191 € sur 2024. L'estimation du résultat 2025 s'élève à 15 287 €.

Bilan financier (au 31/12/2024)

Actif

| Actif immobilisé | 2023 | 2024 |
|-----------------------------|------------------|------------------|
| Immobilisations | 927 € | 4 397 € |
| Actif circulant | | |
| Autres créances | 25 564 € | 30 242 € |
| Disponibilités | 86 730 € | 123 717 € |
| Charges constatées d'avance | 2 744 € | 1 316 € |
| TOTAL ACTIF | 115 965 € | 159 672 € |

Produits

| Produits d'exploitation | Réalisé 2024 | Prévisionnel 2025 |
|---|------------------|-------------------|
| Subvention conseil départemental | 62 000 € | 46 500 € |
| Subventions publiques autres | 18 461 € | 14 000 € |
| Conventions de partenariat | 64 250 € | 70 670 € |
| Recettes de l'annuaire | 23 155 € | 23 000 € |
| Cotisations des communes | 95 185 € | 95 657 € |
| Cotisations des communautés de communes | 27 080 € | 27 100 € |
| Remboursement poste mutualisé | 24 059 € | 25 000 € |
| Formations | 19 613 € | 19 000 € |
| Participation Congrès National des Maires | 28 007 € | 26 000 € |
| Recettes Forum (hors conventions) | 122 158 €* | 125 000 €* |
| Ventes documentations | 536 € | 550 € |
| Transfert de charges - Rembt frais déplacements administrateurs | 7 010 € | 7 000 € |
| Autres produits | 2 177 € | 0 € |
| TOTAL PRODUITS | 493 691 € | 479 477 € |

* Montant en HT.

Passif

| Fonds associatifs et réserves | 2023 | 2024 |
|--------------------------------------|------------------|------------------|
| Report à nouveau | 3 205 € | 56 410 € |
| Résultat de l'exercice | 53 206 € | 30 191 € |
| Dettes | | |
| Fournisseurs | 15 265 € | 9 751 € |
| Autres (dettes fiscales et sociales) | 44 290 € | 63 319 € |
| TOTAL PASSIF | 115 965 € | 159 672 € |

Cotisations 2024 à 2026 (Part départementale)

| Adhérents | Base de calcul | 2024 | 2025 | 2026 |
|---|----------------|---------|---------|---------|
| Collectivités de 100 à 199 habitants | Forfait | 51,41 € | 52,95 € | 54,00 € |
| Collectivités de 200 à 399 habitants | Forfait | 71,78 € | 73,93 € | 75,40 € |
| Collectivités de 400 à 599 habitants | Forfait | 82,50 € | 84,97 € | 86,66 € |
| Collectivités de 600 à 60 000 habitants | Par habitant | 0,123 € | 0,126 € | 0,128 € |

Proposition présentée et approuvée par le CA de l'AMF53 sur la base d'une augmentation de 2 % de la cotisation 2026.

FORUM

DES ÉLUS LOCAUX &
DES ACTEURS PUBLICS

SALON DES COLLECTIVITÉS

LE RENDEZ-VOUS
des acteurs de la commande
publique du Grand Ouest



11 OCTOBRE 2025

LAVAL - ESPACE MAYENNE

Organisé par :



Avec le soutien des partenaires institutionnels :





ASSOCIATION DES MAIRES, ADJOINTS, ■ ■ ■
PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE LA MAYENNE



Association des Maires, Adjointes et Présidents de Communautés de la Mayenne
Maison des collectivités - 21, rue Ferdinand Buisson - Bâtiment F - 53810 CHANGÉ
Tél : 02 43 59 09 00 - contact@amf53.asso.fr - www.amf53.asso.fr